

REGLEMENT et ENGAGEMENT PRAIRIE KID'S 2017

Article 1 – DEFINITION : le Samedi 21 Octobre 2017, une journée de solidarité au profit en partie du Téléthon est organisée sur terrain privé sans classement ni chronométrage pour les jeunes enduristes de moins de 16 ans sur la commune de MALVALETTE.

Article 2 – CATEGORIE : motos non homologuées PW50, PW80, TTR125,

Article 3 – CONCURRENTS : peuvent participer à cette journée :

-Tout jeune pilote de moins de 16 ans accompagné d'un Responsable légal et acceptant de signer une décharge dûment remplie.

-Tout jeune pilote de moins de 16 ans (et parent) ayant bien intégré l'esprit de cette journée de solidarité et de convivialité.

Article 4 – CONTROLE TECHNIQUE et ADMINISTRATIF : les motos devront être dans un bon état pour un maximum de sécurité, l'organisation se donne le droit d'exclure toutes motos suspectes. Le Responsable légal du concurrent mineur devra justifier d'une assurance Responsabilité Civile.

Article 5 – EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES DES PILOTES :

casque aux normes EU -Lunettes de protection type cross -Protection dorsale -Genouillères -Bottes enduro ou cross -Gants

Article 6 – ENGAGEMENTS : montant d'engagement : 35 euros par chèque à l'ordre du : « MOTO CLUB MJC AUREC » pour le pilote et son Responsable légal donnant droit à l'accès à la prairie et à leurs repas de midi.

Article 7 – EXCLUSION : l'organisation se réserve le droit d'exclure tout pilote (et parent) ayant un comportement dangereux ou contraire à l'esprit de solidarité et de convivialité et sans remboursement des frais d'inscription.

Article 8 – DEROULEMENT DE LA JOURNEE : la journée prairie kid's se fera dans l'ordre d'arrivée.

Article 9 – RESPONSABILITE

Je soussigné ,

Responsable légal du jeune enduriste

agé de moins de 16 ans et engagé à la journée prairie kid's, certifie avoir pris connaissance du présent règlement.

Nous assurons seuls la responsabilité de tous dégâts corporels ou matériels envers mes accompagnants et nous-même.

Nous renonçons donc à toute poursuite envers l'organisation et la commune de Malvalette et d'Aurec sur Loire.

Je prendrai le départ avec un équipement adapté au tout terrain (bottes «type motocross », dorsale, casque, gants).

Nous vous formulons par la présente notre demande d'engagement à la journée de solidarité au profit en partie du Téléthon du Samedi 21 Octobre 2017 qui aura lieu sur la commune de Malvalette.

Nous avons pris connaissance du règlement particulier à la journée Prairie Kid's et nous nous engageons à le respecter ainsi qu'à nous conformer aux directives de l'organisation.

Nous joignons le chèque de l'intégralité du montant de l'engagement, une partie des fonds de cette journée seront reversés au Téléthon.

Règlement par chèque à l'ordre de « MOTO CLUB MJC AUREC » d'un montant de 35 euros pour le pilote et l'accompagnant à retourner à : Moto Club MJC,

Parc de la Liberté, Avenue de Firminy 43110 AUREC SUR LOIRE.

Signature du pilote et de son Responsable légal précédée de la mention « lu et approuvé et non recours » (obligatoire) + votre adresse mail pour confirmation de votre inscription en MAJUSCULES (obligatoire) :

adresse mail :

SIGNATURES du PILOTE et de son Responsable Légal + mention :

! l'accès à la piste sera exclusivement réservé aux enfants de moins de 16 ans et interdit aux adultes